*CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021*

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

# COMPTE-RENDU

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 juin 2021, s'est réuni le mercredi 9 juin 2020 à 20 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

## 21-068 Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil Municipal de La FERRIERE.

## 21-069 Modification des commissions municipales

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la composition suivante des commissions municipales :

➢ **Administration Générale**

- AMBIEHL Gaëlle
- CHARRON Christian
- DELONCA Virginie
- GUIMBRETIERE Daniel
- LE ROUX Anne
- MALLARD Michel
- PINEAU Anthony
- POIRAUD Nadège
- RIVOAL Eric
- TANGUY Marie-Hélène
- TURPAUD Odile

➢ **Affaires sociales et Solidarités**

- CHARRON Christian
- GUIBERT Réjane
- GUICHET Colette
- HERMOUET Sonia
- JOYAU Emmanuel
- MALLARD Michel
- MOREAU Marie-Claude
- OGER Alain
- POIRAUD Nadège
- RAMPILLON Christine

➢ **Cadre de vie**

- AUBINEAU Bernard
- BUGEL Dominique
- EVEILLE Martial
- GANDRILLON Martial
- GUICHET Colette
- GUIMBRETIERE Daniel
- LE ROUX Anne
- MOREAU Marie-Claude
- PAILLAT Thomas
- RIVOAL Eric
- TANGUY Marie-Hélène
- TEXIER Laurent
- TURPAUD Odile

➢ **Écoles / Enfance-Jeunesse**

- AMBIEHL Gaëlle
- BOLMIER Isabelle
- BUGEL Dominique
- HERMOUET Sonia
- JOYAU Emmanuel
- MOREAU Marie-Claude
- OGER Alain
- PINEAU Anthony
- PIVETEAU Delphine
- RAMBAUD Franck

*L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance*

- **Vie associative**
  - BOLMIER Isabelle
  - EVEILLE Martial
  - GIRARD Marianne
  - GUIBERT Réjane
  - PAILLAT Thomas
  - PIVETEAU Delphine
  - RAMBAUD Franck
  - TANGUY Marie-Hélène
  - TEXIER Laurent

## 21-070 Modification de la Commission d'Appel d'Offres

Le **CONSEIL MUNICIPAL,** après délibéré, à l'unanimité :

- **ELIT** les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Membres titulaires :

- OGER Alain
- LE ROUX Anne
- MALLARD Michel
- AMBIEHL Gaëlle
- CHARRON Christian

Membres suppléants :

- GANDRILLON Martial
- DELONCA Virginie
- GUICHET Colette
- RAMPILLON Christine
- MOREAU Marie Claude

## 21-071 Centre Communal d'Action Sociale / Modification des membres

Le **CONSEIL MUNICIPAL,** après délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre des membres élus du Conseil d'Administration à huit (non compris Monsieur le Maire, Président de droit) ;
- **ELIT** les membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

| Centre Communal d'Action Sociale |
|---|
| **Président : BELY David** |
| CHARRON Christian |
| GUIMBRETIERE Daniel |
| HERMOUET Sonia |
| JOYAU Emmanuel |
| MALLARD Michel |
| MOREAU Marie-Claude |
| OGER Alain |
| RAMPILLON Christine |

## 21-072 La Roche sur Yon Agglomération / Transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté d'agglomération

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

## 21-073 Rythmes scolaires / Nouveaux horaires de classe à compter de la rentrée 2021/2022

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les horaires de fonctionnement suivants : lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre ces horaires à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

## 21-074 Rénovation de l'Église / Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du maire et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

## 21-075 ZAC du Plessis / GRDF - Convention pour l'alimentation en gaz naturel

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC du Plessis d'un montant de participation de 0,00 €.
- **INDIQUE** que GRDF versera à la Commune une participation financière de 45 € HT par lot sur présentation d'une facture éditée par la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Zac du Plessis » 2021 articles et chapitres prévus à cet effet.

## 21-076 ZAC du Plessis / Vendée Eau - Convention pour la création du réseau d'eau potable

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par Vendée Eau pour la création du réseau d'Eau de la ZAC du Plessis d'un montant de participation de 12 196,32 € HT soit 14 635,58 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Zac du Plessis » 2021 articles et chapitres prévus à cet effet.

## 21-077 SYDEV / Convention d'éclairage public pour la voie d'accès de l'IFACOM

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention d'éclairage public de la voie d'accès de l'IFACOM n°L.EC.089.170001 proposée par le SYDEV, fixant les modalités techniques et financières de cette opération pour un montant de participation communale de 37 673,00 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Communal 2021 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

## 21-078 SAPL "Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée" / Convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au lancement du projet de création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie, d'un budget prévisionnel de 2 116 105 € HT (hors révision du prix).
- **APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
    - 5.600,00 € HT pour la réalisation du programme.
    - 0.40 % de l'assiette de rémunération de l'assistant (article 5.5 des conditions particulières), pour le choix du maître d'œuvre.
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 30 – bâtiments, article 2051.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

## 21-079 SAPL "Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée" / Convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la transformation du pôle culturel actuel en Hôtel de Ville

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au lancement du projet de transformation du Pôle Culturel actuel en Hôtel de ville, d'un budget prévisionnel de 2 122 184 € HT (hors révision du prix).
- **APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
    - 5.600,00 € HT pour la réalisation du programme
    - 0.40 % de l'assiette de rémunération de l'assistant (article 5.5 des conditions particulières), pour le choix du maître d'œuvre
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 30 – bâtiments, article 2031.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

## 21-080 École de Sports Municipale / Remboursement exceptionnel au titre de l'année 2020/2021

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement par mandatement des inscriptions 2020/2021 à l'école de sports municipale.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.
- **INDIQUE** que ce remboursement est prévu au budget principal 2021.

## 21-081 Consorts ARRIVE / Acquisition d'une partie de la parcelle 22 rue Georges Durand

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une partie de la parcelle référencée section AH n°155 d'une superficie de 591 m² sise 22 rue Georges Durand pour le prix de 55 € le m² soit 32 505,00 €.

- **PRECISE** que les frais d'acte notariés seront à la charge de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de la SCP MERCIER-DE CASTELLAN, notaires aux Essarts en Bocage
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2021 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

## 21-082 Cession d'une portion du chemin communal rue de la Croix Rouge à Monsieur SAMIN Michel

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur SAMIN Michel une partie du chemin communal derrière sa propriété 10 rue de la Croix Rouge d'une superficie d'environ 32m² au prix de 10.00 € le m² soit 320,00 €. Le prix final, sera déterminé en appliquant à la surface effectivement constatée lors de l'établissement du document d'arpentage.
- **PRECISE** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge Monsieur SAMIN Michel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître Cécile GUIBERT, notaire à BOURNEZEAU.

## 21-083 Personnel / Mise à jour du tableau des effectifs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes suivants :

- création d'un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet et suppression d'un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet,
- création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et suppression de 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet,
- création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (17,5/35ème) et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (17,5/35ème).

## 21-084 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour la subvention « amendes de police »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du maire et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour la subvention « amendes de police ».
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.